

Avis :

SPO fournit des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux organisations de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé en Ontario. SPO fonde ses travaux sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

En cas de divergence entre les conseils fournis dans le présent document et les directives publiées par le médecin hygiéniste en chef (MHC) en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé, les directives du médecin hygiéniste en chef ont préséance. Santé publique Ontario (SPO) n'élabore et n'approuve aucune politique ou directive en matière de santé publique.

Qui devrait utiliser cette liste de vérification

Cette liste de vérification a été conçue à l'intention des administrateurs et du personnel d'une variété de lieux d'hébergement collectif (LHC) (p. ex. refuges, foyers de groupe, logements avec services de soutien). Bien qu'elle n'ait pas été créée spécifiquement pour les établissements correctionnels, certaines informations qu'elle contient pourraient également leur servir. Cette liste de vérification n'est pas destinée aux foyers de soins ou maisons de retraite (une [liste de vérification](#) a été conçue à l'intention de ces établissements)¹.

Quand utiliser cette liste de vérification

Cette liste de vérification peut être utilisée pour prévenir la COVID-19 dans les LHC, et effectuer les préparatifs requis en cas d'éclosion de COVID-19. Elle vient s'ajouter aux conseils, lignes directrices, recommandations, directives et autres consignes des ministères provinciaux et bureaux de santé publique (BSP) locaux, mais n'a pas pour but de les remplacer. Même si dans certains établissements, les termes « résident » ou « locataire » peuvent être utilisés, le terme « client » est utilisé tout au long du présent document par souci de cohérence. Consultez le [Document d'orientation sur la COVID-19 : Foyers de soins de longue durée, maisons de retraite et autres lieux d'hébergement collectif pour les bureaux de santé publique](#) et [Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario](#) pour obtenir plus d'information^{2,3}. Vous trouverez également d'autres ressources sur la [page de ressources sur la COVID-19 à l'intention des lieux d'hébergement collectif de SPO](#)⁴.

Si un cas de COVID-19 s'est déclaré dans votre LHC ou si l'état de santé de clients, de visiteurs et (ou) de membres du personnel laisse présager une éclosion, consultez le [document d'orientation](#)³ pertinent du ministère de la Santé ou communiquez avec votre BSP local, selon le cas, et consultez la liste de vérification [Gérer les éclosions de COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif](#)⁵.

Note : Bien que cette liste de vérification porte sur la prévention de la COVID-19, certaines de ses recommandations qu'elle contient pourraient s'appliquer à la prévention d'autres maladies respiratoires.

Table des matières

1 - Préparatifs	2
2 - Personnel et visiteurs	3
3 - Dépistage et surveillance	4
4 - Vaccination	5
5 - Places d'hébergement	5
6 - Dépistage en laboratoire	6
7 - Port du masque universel	7
8 - Équipement de protection individuelle (ÉPI)	7
9 - Prévention et contrôle des infections (PCI)	8
10 - Activités et repas	9
11 - Communications	9
12 - Aération	10
13 - Bibliographie	11

1.4 Accès aux services et aux soutiens essentiels

Le LHC a adopté un plan d'accès aux services et soutiens clés durant une éclosion de COVID-19, y compris, mais sans s'y limiter :

Oui	Non	S.O	les médicaments habituels (p. ex., médicaments sur ordonnance, acétaminophène, ibuprofène);
Oui	Non	S.O	des soutiens/du counseling en matière de santé mentale;
Oui	Non	S.O	des fournitures de réduction des méfaits;
Oui	Non	S.O	des services et soutiens en matière de lutte contre la toxicomanie, dont la consommation d'alcool et de drogues (p. ex traitements de substitution aux opioïdes : méthadone, suboxone);
Oui	Non	S.O	des substituts nicotiniques;
Oui	Non	S.O	de la naloxone pour les interventions d'urgence.

1.5 Plan de prise en charge des clients malades

Oui	Non	S.O	Le LHC maintient à jour les coordonnées des membres de la famille/tuteurs légaux/mandataires des clients.
Oui	Non	S.O	Le LHC a prévu un espace sûr pour l'isolement, idéalement une chambre individuelle bien aérée avec une porte qui se ferme et un accès à une salle de bain privée, ou un endroit éloigné des autres clients.
Oui	Non	S.O	Le LHC a des plans pour le transport aller-retour au centre d'évaluation de la COVID-19 ou à un autre centre de dépistage.
Oui	Non	S.O	Le LHC a élaboré des plans d'accès à des soins médicaux et à des traitements appropriés contre la COVID-19 si l'admissibilité a été établie. <ul style="list-style-type: none"> • Pour de plus amples renseignements sur les traitements antiviraux contre la COVID-19, voir l'outil antiviral contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario¹².
Oui	Non	S.O	Le LHC a mis au point des méthodes d'identification des contacts à risque élevé, en consultation avec le BSP local.
Oui	Non	S.O	Le LHC a un plan de soins spécialisé en cas de maladie grave chez le(s) client(s).

2 - Personnel et visiteurs

2.1 Coordonnées

Oui	Non	S.O	Le LHC dispose des coordonnées à jour de tous les membres du personnel et visiteurs.
Oui	Non	S.O	Le LHC a un plan visant à assurer le respect de toute politique relative aux visiteurs (p. ex., dépistage, port du masque, autosurveillance des symptômes, restrictions en cas d'isolement des clients ou d'éclosion dans le LHC).

2.2 Déclaration des cas de maladie et absence en cas de maladie

Oui	Non	S.O	Le personnel et tous les visiteurs sont sensibilisés au besoin de rester à la maison s'ils sont malades, même si leurs symptômes sont légers, et de suivre les directives provinciales en matière de test de dépistage de la COVID-19.
Oui	Non	S.O	Le LHC indique aux membres du personnel d'aviser leur gestionnaire s'ils ont obtenu un résultat positif à la COVID-19 ou ont tout symptôme pouvant être attribué à la COVID-19.
Oui	Non	S.O	Le personnel et les visiteurs sont avisés d'informer immédiatement une superviseure ou un superviseur, ou une ou un gestionnaire, s'ils commencent à se sentir malades dans le LHC.

2.3 Lieux de travail multiples

Oui	Non	S.O	Le personnel et les visiteurs essentiels sont avisés de suivre toutes les politiques du milieu de travail en ce qui concerne le travail effectué dans d'autres lieux de travail pendant une éclosion.
Oui	Non	S.O	Le LHC songe sérieusement à limiter les lieux de travail du personnel afin de prévenir la propagation de la COVID-19 dans d'autres milieux.

2.4 Contact avec la COVID-19

Oui	Non	S.O	Les membres du personnel et tous les visiteurs sont avisés d'informer un(e) superviseur(e)/ gestionnaire s'ils ont été dans un autre LHC ou lieu de soins rapportant des cas de COVID-19 ou s'ils ont été exposés à la COVID-19.
-----	-----	-----	--

2.5 Autres sources de personnel

Oui	Non	S.O	Des plans ont été établis pour la dotation en personnel de remplacement en cas de besoin durant une éclosion.
-----	-----	-----	---

3 - Dépistage et surveillance

3.1 Dépistage actif et à l'arrivée

Oui	Non	S.O	Un plan a été établi pour faire en sorte que le personnel, les visiteurs et les clients surveillent leurs symptômes de COVID-19.
Oui	Non	S.O	Le LHC a revu et élaboré un plan pour respecter toute exigence du ministère en matière de dépistage actif ou passif de la COVID-19 chez le personnel, les visiteurs et les clients. <ul style="list-style-type: none"> Utiliser ou adapter les outils de dépistage élaborés par le ministère de la Santé, comme l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19¹³ ou l'Outil de dépistage de la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite¹⁴.
Oui	Non	S.O	Le personnel et les visiteurs qui échouent au dépistage, qui présentent de nouveaux symptômes ou dont les symptômes s'aggravent ne devraient pas entrer dans le LHC. <ul style="list-style-type: none"> En consultation avec le bureau de santé publique local, les LHC pourraient envisager d'autoriser l'entrée d'une personne qui a échoué au dépistage pour des raisons humanitaires et (ou) palliatives.
Oui	Non	S.O	Le LHC a prévu un endroit sécuritaire où procéder à l'isolement des personnes qui ont échoué au dépistage.
Oui	Non	S.O	Le LHC a élaboré un processus de dépistage actif en tout temps, y compris après les heures de travail, conformément aux exigences du ministère.
Oui	Non	S.O	Du DMBA est offert à l'entrée du LHC pour faciliter l'hygiène des mains chez tous ceux et celles qui entrent dans le LHC.
Oui	Non	S.O	Des masques médicaux sont fournis au personnel, aux visiteurs et aux clients, et leur sont accessibles.
Oui	Non	S.O	Le personnel a l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis à sa disposition, plus particulièrement au moment de prodiguer des soins directs et d'autres services à moins de deux mètres d'un(e) client(e) malade ou au moment d'entrer dans le LHC.
Oui	Non	S.O	Des affiches sont placées à différents endroits (y compris à l'entrée) pour aviser les gens d'informer un membre du personnel s'ils ont des symptômes de COVID-19 ³ . <ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez obtenir une affiche sur la COVID-19 du ministère de la Santé¹⁵ et (ou) du bureau de santé publique local.

3.2 Registre des personnes entrant dans le LHC

Oui	Non	S.O	Le LHC maintient un registre des personnes hébergées, de la chambre qu'elles occupent et du lit qu'elles occupent si la chambre compte plusieurs lits.
Oui	Non	S.O	Tous les visiteurs et clients sont avisés des raisons de la collecte de cette information et comprennent que l'information sur toute maladie pouvant se développer pourrait être transmise au BSP local, au besoin.

3.3 Surveillance continue

Oui	Non	S.O	Le LHC vérifie l'existence de maladie chez les clients hébergés dans le LHC au moins une fois par jour, y compris en prenant leur température. <ul style="list-style-type: none"> Les grands LHC hébergeant des clientèles de passage font l'évaluation des symptômes de maladie dès que la situation le permet.
Oui	Non	S.O	Les clients sont avisés d'informer le personnel s'ils ne se sentent pas bien ou s'ils ont un ou plusieurs symptômes pertinents.
Oui	Non	S.O	Le LHC surveille continuellement les niveaux de maladie du personnel et des visiteurs. <ul style="list-style-type: none"> Le personnel et les visiteurs sont avisés de surveiller leurs propres signes et symptômes, et d'informer leur superviseur(e)/gestionnaire s'ils ne se sentent pas bien.
Oui	Non	S.O	Le lieu d'hébergement collectif garde un registre des clients, membres du personnel ou visiteurs qui sont malades et de tout résultat d'analyse obtenu.
Oui	Non	S.O	Le personnel est conscient qu'il doit aviser le bureau de santé publique local et tout autre organisme approprié si : <ul style="list-style-type: none"> les lignes directrices provinciales actuelles l'indiquent² en raison des résultats du dépistage (p. ex., si un(e) client(e) obtient un résultat positif à la COVID-19 et est présumé(e) avoir été contaminé(e) dans le LHC ou dans un lieu non déterminé). le nombre de clients, de membres du personnel ou de visiteurs fréquents malades est plus élevé que ce à quoi on devrait s'attendre.

4 - Vaccination

4.1 Vaccination

Oui	Non	S.O	Le LHC offre dès que possible une série complète de vaccins contre la COVID-19, ou toutes doses restantes admissibles, aux clients nouvellement admis et aux autres clients qui ne sont pas à jour en matière de vaccin contre la COVID-19 ^{16,17} . Note : Le LHC demande aux clients/membres du personnel de vérifier les lignes directrices provinciales afin de confirmer que leur statut vaccinal est à jour.
Oui	Non	S.O	Le LHC encourage fortement tous clients, visiteurs et membres du personnel à recevoir le vaccin annuel contre la grippe. Note : En plus du vaccin contre la grippe, les clients peuvent également être admissibles à d'autres vaccins (p. ex. contre le pneumocoque, le tétanos, le zona et la diphtérie), conformément au Calendrier de vaccination financée par les fonds publics en Ontario. On doit éviter tout report d'admission de clients si cela peut nuire à la sécurité des clients.

5 - Places d'hébergement

5.1 Places prévues à l'extérieur du LHC

Oui	Non	S.O	Des places ont été prévues à l'extérieur du LHC pour les clients malades, pour la gestion d'éclosions ou pour favoriser la distanciation physique au besoin (p. ex., hôtels/motels, établissements fermés, dortoirs).
Oui	Non	S.O	Des mesures de soutien et des services appropriés ont été prévus à l'intention des clients hébergés à l'extérieur du LHC.

5.2 Espaces de lit des clients

Oui	Non	S.O	Le LHC utilise des stratégies pour favoriser la distanciation physique (maintien d'une distance d'au moins deux mètres) entre les clients ne pouvant pas être hébergés dans des chambres individuelles (p. ex., marques sur les murs/le sol, cloisons, alternance des têtes/pieds de lits, retrait des lits superposés, aménagement d'espaces de lits dans des salles additionnelles du LHC). Note : Les cloisons peuvent nuire à la bonne aération/ventilation.
-----	-----	-----	--

5.3 Isolement sur place

Oui	Non	S.O	Si c'est possible, une ou plusieurs chambres individuelles bien aérées avec une porte qui se ferme et, idéalement, une salle de bains privée ont été réservées pour les clients devant s'isoler.
Oui	Non	S.O	Si aucune chambre individuelle n'est libre, les clients sont gardés à l'écart des autres ou sont regroupés (en cohortes) afin de pouvoir maintenir une distance physique (de deux mètres) les uns des autres, idéalement au moyen de barrières physiques en guise de séparateurs.

5.4 Regroupement en cohortes

Oui	Non	S.O	Si l'isolement individuel des clients d'une zone d'éclosion n'est pas possible, le LHC a envisagé de les regrouper (en cohortes) conformément aux conseils offerts dans le document Regroupement en cohorte des résidents lors d'éclosions dans les lieux d'hébergement collectif ¹⁸ et aux directives de l'équipe de gestion des éclosions, en consultation avec le BSP local, si possible.
Oui	Non	S.O	Dans la mesure du possible, les membres du personnel sont affectés à une seule cohorte durant un quart de travail afin de limiter les interactions entre le personnel de différentes zones.

5.5 Admissions et transferts – séjours de longue durée

Oui	Non	S.O	Les nouveaux clients et les clients provenant d'autres établissements sont évalués au téléphone, si possible, pour déterminer s'ils présentent des symptômes de COVID-19 ³ et le dépistage actif est effectué à l'arrivée.
-----	-----	-----	---

5.6 Clients à risque élevé

Oui	Non	S.O	Un plan a été établi en vue d'installer les clients à risque élevé de COVID-19 grave dans des chambres individuelles (p. ex. personnes âgées ou ayant des troubles médicaux sous-jacents).
Oui	Non	S.O	Si une chambre individuelle n'est pas disponible, le LHC songe aux moyens de séparer les clients à risque élevé (p. ex. personnes âgées) des autres clients, comme ceux qui entrent dans le LHC et en sortent souvent.

6 - Dépistage en laboratoire

6.1 Dépistage en laboratoire - Clients et personnel

Oui	Non	S.O	Le LHC a un plan en vue du dépistage en laboratoire de la COVID-19 et d'autres infections, au besoin, chez les clients et membres du personnel, tel qu'indiqué à des fins de soins cliniques et (ou) de gestion de la santé publique (p. ex., grippe, virus respiratoire syncytial) ^{2,19} .
Oui	Non	S.O	Le LHC songe à adopter un processus de dépistage en laboratoire sur place, exécuté par des fournisseurs de soins de santé, des services médicaux d'urgence (SMU), des services mobiles ou le personnel du centre d'évaluation de la COVID-19. Des stocks d'équipement de protection individuelle sont conservés si des tests de dépistage sont effectués dans le LHC.
Oui	Non	S.O	Le LHC songe à adopter un processus de dépistage en laboratoire externe, exécuté par des fournisseurs de soins de santé, le personnel du centre d'évaluation de la COVID-19 ou un hôpital.
Oui	Non	S.O	Le LHC a élaboré un plan pour l'obtention des résultats de tests et la prise en charge des clients malades.

7 - Port du masque universel

7.1 Port du masque par le personnel et les visiteurs (consultez la section 8 pour les questions en lien avec l'ÉPI)

Oui	Non	S.O	Les membres du personnel sont encouragés à suivre les pratiques de port universel du masque et à porter un masque médical bien ajusté en tout temps durant leur quart de travail, que le LHC soit ou non en situation d'éclosion. <ul style="list-style-type: none"> • Sauf au moment de manger/boire (quand ils devraient garder une distance de deux mètres les uns des autres) ou lorsqu'ils sont seuls dans une aire privée.
Oui	Non	S.O	On songe à porter le masque à l'extérieur lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
Oui	Non	S.O	Les masques médicaux sont bien ajustés sur le nez et la bouche, et sous le menton, sans qu'il y ait d'ouvertures.
Oui	Non	S.O	Le LHC encourage fortement les visiteurs à pratiquer le port universel du masque médical à l'intérieur, et leur fournit des masques médicaux sans frais au besoin. Les visiteurs sont avisés de suivre toute directive additionnelle spécifique au secteur, relative au port du masque et à la distanciation physique.

7.2 Port du masque par les clients

Oui	Non	S.O	Tous les clients sont invités à porter un masque dans les espaces communs intérieurs (surtout lorsqu'il est difficile de maintenir une distance physique), et à suivre les exigences du secteur ou les conseils du BSP en matière de port du masque lorsqu'ils se trouvent dans des espaces communs.
Oui	Non	S.O	Des masques médicaux sont fournis sans frais à tous les clients du LHC. <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants de moins de deux ans ne devraient pas porter de masque.

8 - Équipement de protection individuelle (ÉPI)

8.1 ÉPI pour les soins directs (à moins de deux mètres d'un(e) client(e))

Oui	Non	S.O	Consultez les Recommandations en PCI concernant l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour la prise en charge des personnes dont l'infection à la COVID-19 est suspectée ou confirmée de SPO ²⁰ .
Oui	Non	S.O	Le personnel est sensibilisé aux endroits où porter l'ÉPI recommandé et au moment de le faire (c'est-à-dire évaluation du risque personnel), ce qui inclut lors de la prestation de soins directs à des patients dont l'infection à la COVID-19 est suspectée ou confirmée, et à la façon de porter l'ÉPI, dont un respirateur N95 ajusté et étanche (ou l'équivalent, ou un respirateur offrant une protection accrue), une protection oculaire, une blouse d'isolement et des gants. <ul style="list-style-type: none"> • L'ÉPI approprié peut aussi comprendre un masque médical bien ajusté, ou un respirateur non ajusté si la vérification de l'ajustement n'est pas possible. • Parmi les exemples de services et de soins directs figurent l'aide pour se nourrir, s'habiller, prendre son bain, faire sa toilette, se raser ou se tourner, et le soin des plaies.

8.2 Fournitures d'ÉPI

Oui	Non	S.O	Le LHC a un plan pour assurer l'approvisionnement adéquat de respirateurs N95, de masques médicaux, de protections oculaires (p. ex. écrans faciaux), de blouses et de gants. <ul style="list-style-type: none"> • Consulter le PPE Burn Rate Calculator pour aider à planifier et à optimiser l'utilisation de l'ÉPI.²¹
-----	-----	-----	--

8.3 Formation

Oui	Non	S.O	Au besoin, les membres du personnel ont des respirateurs N95 dont l'ajustement a été ajusté et reçoivent la formation nécessaire sur leur utilisation (p. ex., quand et comment le mettre et le retirer).
Oui	Non	S.O	Tout le personnel (y compris les stagiaires et les membres de personnel temporaires et d'agence), les bénévoles, les visiteurs essentiels et les clients reçoivent une formation sur la façon de porter un masque médical et l'ÉPI.
Oui	Non	S.O	<p>Consulter les ressources clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vidéos indiquant comment mettre l'ÉPI complet²² et enlever l'ÉPI complet²³ • Feuillet sur la façon de mener une évaluation du risque personnel²⁴ • Étapes à suivre pour mettre et retirer l'ÉPI²⁵ • Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé²⁶.

9 - Prévention et contrôle des infections (PCI)

9.1 Sensibilisation et formation

Oui	Non	S.O	Les pratiques de PCI font l'objet de vérifications (p. ex., toutes les deux semaines et plus fréquemment durant les éclosions).
Oui	Non	S.O	<p>Le personnel, les clients et les visiteurs sont informés de l'étiquette respiratoire appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans sa manche ou son coude, jeter le mouchoir le plus rapidement possible dans une poubelle à ouverture sans contact muni d'un sac, puis se laver les mains.
Oui	Non	S.O	<p>Le personnel, les clients et les visiteurs sont informés de la nécessité d'effectuer fréquemment l'hygiène des mains, de la façon convenable de se laver les mains et du moment d'effectuer l'hygiène des mains, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en entrant dans le LHC et avant d'en sortir; • avant de toucher à des surfaces ou d'utiliser des aires communes ou du matériel commun, et après l'avoir fait; • avant de manger; • avant et après la préparation d'aliments; • avant de mettre un masque, avant de l'enlever et après l'avoir enlevé; • après avoir toussé ou éternué dans un mouchoir et jeté le mouchoir dans une poubelle; • avant de se toucher le visage (y compris avant de fumer); • après avoir utilisé la salle de bains; • dès qu'elles sont sales.
Oui	Non	S.O	On rappelle au personnel, aux clients et aux visiteurs de pratiquer la distanciation physique et de maintenir une distance de deux mètres les uns des autres.
Oui	Non	S.O	<p>Inviter le personnel, les visiteurs et les clients à consulter les ressources clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Symptômes de COVID-19³ • Étapes à suivre pour mettre et retirer l'ÉPI²⁵

9.2 Fournitures d'hygiène des mains

Oui	Non	S.O	Accès à des stocks suffisants de savon pour les mains, de postes de lavage des mains, de serviettes de papier (ou de séchoirs à mains) et de DMBA (70 % à 90 % d'alcool). <ul style="list-style-type: none"> • s'il y a des risques que les clients puissent ingérer le DMBA, envisager d'utiliser des produits moussants à base d'alcool, des lingettes ou des unités murales verrouillées, de demander aux membres du personnel de conserver sur eux le DMBA ou d'installer des éviers temporaires pour se laver les mains. • Installer des affiches pour rappeler à tout le personnel, aux visiteurs et aux clients l'importance de l'hygiène des mains.
Oui	Non	S.O	Le LHC met des mouchoirs et des poubelles sans contact à la disposition de tous.

9.3 Nettoyage et désinfection

Oui	Non	S.O	Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées et désinfectées à intervalles réguliers (p. ex., une fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement souillées) au moyen de désinfectants ayant un numéro d'identification de médicament (DIN). <ul style="list-style-type: none"> • Le DIN est un numéro à huit chiffres attribué par Santé Canada pour confirmer que l'utilisation du produit est approuvée au Canada.
Oui	Non	S.O	Le LHC utilise des produits nettoyant et désinfectant conformément aux directives du fabricant (p. ex., dilution et temps de contact).
Oui	Non	S.O	Des fournitures adéquates sont à portée de main et un calendrier de nettoyage régulier est affiché au mur pour toutes les surfaces.
Oui	Non	S.O	Le LHC dispose de calendriers réguliers de nettoyage environnemental et de désinfection des salles de bains, des cuisines et des surfaces à contacts fréquents, et effectue le nettoyage et la désinfection des surfaces lorsqu'elles sont visiblement souillées.
Oui	Non	S.O	Les espaces de vie des clients sont nettoyés et désinfectés avant d'accueillir de nouveaux clients.
Oui	Non	S.O	Le matériel commun servant aux soins des clients est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation par une personne.
Oui	Non	S.O	Consulter la ressource clé suivante : Nettoyage et désinfection des lieux publics ²⁷ .

10 - Activités et repas

10.1 Activités et aires communes

Oui	Non	S.O	Le LHC est prêt à modifier ou à changer ses programmes et activités dans les aires communes au besoin, à la demande de l'équipe de gestion des éclosions (p. ex., examen effectué des façons d'optimiser l'aménagement et l'usage des espaces communs).
-----	-----	-----	---

11 - Communications

11.1 Avis aux personnes pertinentes

Oui	Non	S.O	Le LHC a élaboré un plan pour aviser les membres du personnel, tous les visiteurs, les clients et leurs familles des mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19 dans le LHC, y compris la façon dont le LHC communiquera avec ces personnes durant l'éclosion.
-----	-----	-----	--

11.2 Plan de communication durant les éclosions

Oui	Non	S.O	
			<p>Le LHC a élaboré un plan de communication durant les éclosions qui comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un(e) porte-parole éventuel(le) pour les relations avec les médias; • Aperçu des personnes à informer en cas d'éclosion, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • les fournisseurs de soins de santé; • les LHC voisins qui pourraient avoir des clients en commun; • les personnes à contacter en cas de personnel malade; • d'autres personnes, comme les membres du conseil d'administration, les responsables pertinents du ministère, les bailleurs de fonds, les agences de placement des services de bien-être de l'enfance, les syndicats et les organismes de dotation en personnel.

12 - Aération

12.1 Aération d'espaces intérieurs

Les espaces intérieurs sont le plus aéré possible, grâce à une ou plusieurs stratégies dont :

Oui	Non	S.O	
			<p>Ventilation centrale au moyen d'un système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) (pouvant inclure la filtration)^{2, 28}</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait être possible d'apporter des améliorations au système en consultation avec un(e) professionnel(le) des systèmes de CVC.
			<p>Ventilation naturelle (p. ex. ouvrir régulièrement les fenêtres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans toutes les salles où cela est faisable, on ouvre les fenêtres souvent et pendant des périodes prolongées si on peut le faire de façon sécuritaire (surtout en l'absence de système de ventilation central).
			<p>Ventilateur extracteur (p. ex. ventilateur de salle de bains)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'il y en a dans les chambres des résidents, les ventilateurs extracteurs sont utilisés quand des activités sont effectuées (surtout en l'absence de système de ventilation central). Les ventilateurs de salle de bains peuvent être utilisés plus longtemps ou plus souvent.
			<p>On accorde une attention particulière aux aires communes et lieux utilisés par plusieurs personnes, p. ex. les salles à manger, les salles du personnel.</p>
			<p>Le LHC envisage d'utiliser des purificateurs d'air portatifs pour filtrer l'air intérieur, surtout quand les possibilités de ventilation sont limitées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dispositifs portatifs de filtration, consultez le document de SPO intitulé L'utilisation de dispositifs portatifs de filtration d'air et la transmission de la COVID-19²⁹</p> <p>Note : Les ventilateurs portatifs et les climatiseurs ne nettoient pas l'air et n'éliminent pas les particules. Ils font la recirculation de l'air sans aération ou filtration.</p>

Les LHC qui utilisent des appareils portatifs (p. ex. purificateurs d'air, ventilateurs, climatiseurs) doivent :

Oui	Non	S.O	
			les placer de façon à éviter les courants d'air qui vont d'une personne à un autre ² ;
			choisir l'appareil qui convient à la taille de la pièce et le placer là où cela convient le mieux (p. ex., suivre les directives du fabricant; s'assurer que la prise et la sortie d'air ne soient pas obstruées, et que l'appareil ne puisse pas tomber) ²⁹ ;
			élaborer un plan d'entretien des appareils selon les recommandations du fabricant, y compris en ce qui a trait au remplacement du filtre (le cas échéant) ³⁰
			Le LHC entretient tous les systèmes de ventilation et de filtration selon les directives du fabricant (y compris en ce qui a trait au remplacement du filtre, le cas échéant) ³¹ .

12.2 Activités extérieures

Oui	Non	S.O	
			Pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 et d'autres infections respiratoires, le LHC encourage les activités extérieures, dans la mesure du possible ² .

13 - Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). COVID-19 : Liste de vérification en matière de prévention et de contrôle des infections dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite. 3^e éd. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 30 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/covid-19-ipack-checklist-ltcrh.pdf?la=fr>
2. Ontario. Ministère de la Santé. Document d'orientation sur la COVID-19 : Foyers de soins de longue durée, maisons de retraite et autres lieux d'hébergement collectif pour les bureaux de santé publique [Internet]. Version 8. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 6 oct. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/LTCH_RH_guidance_PHU.pdf
3. Ontario. Ministère de la Santé. Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 [Internet]. Version 15.1. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 30 nov. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/contact_mngmt/management_cases_contacts.pdf
4. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Ressources sur la COVID-19 à l'intention des lieux d'hébergement collectif [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2021 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus/congregate-living-settings-resources>
5. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Gérer les éclosions de COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif [Internet]. 4^e révision. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [modifié en août 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/nCoV/cong/2020/05/managing-covid-19-outbreaks-congregate-living-settings.pdf?la=fr>
6. Ontario. Ministère de la Santé; Ontario. Ministère des Soins de longue durée. COVID-19 : Document d'orientation à l'intention du secteur de la santé [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 30 nov. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/2019_guidance.aspx
7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>
8. Ontario. Ministère de la Santé. Localisateur de bureau de santé publique [en ligne]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx>
9. Ontario. Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Archivé - Directives relatives à la COVID-19 pour les habitations collectives financées et autorisées par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [archivé le 17 oct. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.ontario.ca/fr/page/directives-relatives-la-covid-19-pour-les-habitations-collectives-financees-et-autorisees-par>
10. Ontario. Ministère de la Santé. COVID-19 : Mesures et conseils en matière de santé publique [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 7 déc. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.ontario.ca/fr/page/mesures-et-conseils-en-matiere-de-sante-publique>
11. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Prévention et contrôle des infections [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2021 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control>
12. Gouvernement du Canada. Évaluation pour le traitement antiviral contre la COVID-19 [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 20 déc. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.ontario.ca/covid-traitement-depistage>
13. Gouvernement du Canada. Auto-évaluation pour la COVID-19 [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 19 déc. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.ontario.ca/autoevaluation/>
14. Ontario. Ministère de la Santé. Outil de dépistage de la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite [Internet]. Version 13. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [modifié le 31 août 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_screening_guidance.pdf
15. Ontario. Ministère de la Santé. Avis aux visiteurs [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2019 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_signs_FR_visitors.pdf

16. Ontario. Ministère de la Santé. Demeurez à jour en matière de vaccins contre la COVID-19 : doses recommandées [Internet]. Version 2.0. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [modifié le 2 mai 2022, révisé le 24 mai 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/COVID_19_vaccine_up_to_date.pdf
17. Ontario. Ministère de la Santé. Guide sur les vaccins contre la COVID-19 [Internet]. Version 4.0. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [modifié le 20 déc. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/COVID-19_vaccine_administration.pdf
18. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pleins feux sur : Regroupement en cohorte des résidents lors d'éclotions dans les lieux d'hébergement collectif [Internet]. 2^e éd., 2^e révision. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [modifié en mars 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/cong/2020/06/focus-on-cohorting-outbreaks-congregate-living-settings.pdf?la=fr>
19. Ontario. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Lutte contre les éclotions d'infections respiratoires dans les foyers de soins de longue durée, 2018 [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2018 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/reference/resp_infectn_ctrl_guide_ltc_2018_fr.pdf
20. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Recommandations en PCI concernant l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour la prise en charge des personnes dont l'infection à la COVID-19 est suspectée ou confirmée [Internet]. 2^e éd. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2022 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/updated-ipac-measures-covid-19.pdf?la=fr>
21. Centers for Disease Control and Prevention. Personal Protective Equipment (PPE) Burn Rate Calculator. Atlanta, GA: Centers for Disease Control and Prevention; 2021 [modifié le 24 mars 2021; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/ppe-strategy/burn-calculator.html>
22. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Mettre l'ÉPI complet [enregistrement vidéo]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2016 [cité le 9 janv. 2023]. 2 min. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/i/2021/ipac-fullppe-on>
23. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Enlever l'ÉPI complet [enregistrement vidéo]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2016 [cité le 9 janv. 2023]. 1 min. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/i/2021/ipac-fullppe-off>
24. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Performing a Risk Assessment Related to Routine Practices [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2012 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/R/2012/rpap-risk-assessment.pdf?sc_lang=en
25. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Étapes recommandées : Mise en place d'équipement de protection individuelle (ÉPI) / Retrait d'équipement de protection individuelle (ÉPI) [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/ppe-recommended-steps.pdf?la=fr>
26. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial sur les maladies infectieuses. Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé. 3^e éd. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2012. Sur Internet : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2012/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?rev=53eff9799e164881b152e7755d2c64a7&sc_lang=fr
27. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Archivé – Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : Nettoyage et désinfection des lieux publics [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>
28. Agence de la santé publique du Canada. COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie [Internet]. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada 2022 [modifié le 5 juillet 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/guide-ventilation-espaces-interieurs-pandemie-covid-19.html>
29. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). L'utilisation de dispositifs portatifs de filtration d'air et la transmission de la COVID-19 [Internet]. 1^{re} révision. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [modifié en juillet 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/guide-ventilation-espaces-interieurs-pandemie-covid-19.html>

Préparatifs et prévention de la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif

30. Agence de la santé publique du Canada. Utilisation de la ventilation et de la filtration pour réduire la transmission par aérosols de la COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée [Internet]. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada; 2021 [modifié le 12 avril 2021; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : [https:// www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/guidance-documents/guide-ltch-ventilation-](https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/guidance-documents/guide-ltch-ventilation-)
31. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) dans les immeubles et COVID-19 [Internet]. 2^e révision. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [modifié en sept. 2022; cité le 9 janv. 2023]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/2020/09/covid-19-hvac-systems-in-buildings.pdf?la=fr>

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Préparatifs et prévention de la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif. 2^e édition. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023.

Avis de non-responsabilité :

Ce document a été conçu par Santé Publique Ontario (SPO). SPO fournit des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux organisations de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé en Ontario. Le travail de SPO est guidé par les plus récentes données probantes disponibles au moment de la publication. L'application et l'utilisation de ce document relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans autorisation à des fins non commerciales uniquement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucune modification ne doit lui être apportée sans l'autorisation écrite explicite de Santé publique Ontario.

Historique de publication :

Publication : 2020
2^e édition : mars 2023

Santé publique Ontario :

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée de professionnels de la santé publique, des intervenants de première ligne et des chercheurs. Pour obtenir plus de renseignements, consultez www.publichealthontario.ca/fr.

©Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023